



Paroisse de Sainte Marie en Pévèle
141 rue Nationale
59710 Pont à Marcq
Tél : 03 20 61 48 00

Enregistrement N°

N° 23

du: _____

Votre DEMANDE de CELEBRATION de MESSES 2023

Les "honoraires de messe" sont des offrandes faites aux prêtres à l'occasion d'une messe demandée, à une intention (ex: pour un défunt, un malade, un remerciement, un examen réussi, etc.)

Leur montant est fixé par les évêques de France, actuellement: - - - > Depuis Janvier 2020

18,00 €

(et les déposer **avant le jeudi midi** pour les messes de week-end)

	Intention à formuler	Lieu souhaité	Heure	Date de la(des) célébration(s)	Honoraires à verser
1					€
2					€
3					€
4					€
5					€
6					€
7					€
Total des honoraires de messes à verser - - ->					€

Vos nom et adresse :

Votre téléphone :

Merci

Somme reçue par Espèces

€

Chèque

BANQUE :

N°

€

N.B. - Avec cette feuille, déposez votre chèque au nom de "**Paroisse Sainte Marie en Pévèle**"

au **presbytère de PONT à MARCQ**: 141 rue nationale

Permanence : Samedi matin de 9h30 à 11h30

ou la remettre à :

Monique DELANNOY 34 Rue Calmette Guérin ENNEVELIN

tel :0634386040 - 0320848213

Consultez le **calendrier** mis à votre disposition au fond des **nos 6 églises** ou, dans **votre journal paroissial**

Site Internet : www.saintemarieenpevele.fr

pour connaître la date et le lieu qui vous conviendront le mieux pour ces célébrations,